

- (1) épreuves d'EPS ponctuelles obligatoires - facultatives
- (2) épreuves d'art facultatives
- (3) épreuves pratiques facultatives (séries SMS et STT)
 - bureautique
 - activités en milieu professionnel
 - gestion et informatique
 - communication et organisation

(4) épreuves orales facultatives et obligatoires
épreuves pratiques obligatoires